



# Salon de Mars

## Achat - Vente - Échange

### Samedi 29 mars 2025

### 10 h à 15 h

DE TOUT POUR  
TOUS LES GOÛTS !

Suivez-nous  
sur Facebook !

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DES CHUTES LE PIVOT**

**4551, BOUL. SAINTE-ANNE, QUÉBEC QC G1C 2H8**

Le salon est ouvert à tous les membres du club qui aimeraient se départir d'objets de collections en double ou triple ou tout simplement acheter, vendre ou échanger.

**RÉSERVEZ LE PLUS TÔT POSSIBLE - MAXIMUM DE 3 TABLES PAR INSCRIPTION**

**Disponibilité de la salle pour installation : LE SAMEDI MATIN DE 7 H À 10 H**

**POUR INFORMATION : LIONEL MAJOT 418-803-6405**

[adm1@lesgrandscollectionneursduquebec.com](mailto:adm1@lesgrandscollectionneursduquebec.com)

N.B. Il est interdit de fumer dans le portique extérieur. Vous devez fumer sur le stationnement.

**COUPEZ ICI .....CONSERVEZ LA PARTIE DU HAUT POUR VOTRE MÉMOIRE.....COUPEZ ICI**  
**FORMULAIRE D'INSCRIPTION—SALON DE MARS 2025**

<b>NOM ET PRÉNOM :</b>		<b>MEMBRE NO :</b>	<p align="center"><i>Règles du salon</i></p> <p><i>Tout exposant(e) qui signe une demande d'emplacement déclare se soumettre aux règlements généraux et politiques du CLUB LES GRANDS COLLECTIONNEURS DU QUÉBEC INC. (le mot « exposant » désigne aussi le mot « marchand ») :</i></p> <p>Le choix des emplacements demeure la décision du comité.</p> <p>L'exposant reste entièrement responsable de ses propres marchandises exposées. Le club ne pourra être tenu responsable pour la perte, le vol ou la détérioration des biens de l'exposant.</p> <p>Ni le club ni ses représentant(e)s ne pourront être tenu(e)s responsables de toute blessure, perte ou détérioration qui pourrait affecter l'exposant, ses employé(e)s ou ses marchandises, qu'elle qu'en soit la cause. L'exposant, en signant le contrat, libère expressément le club et ses représentants de toute réclamation quelle qu'elle soit.</p> <p><b>AVIS AUX FUMEURS : IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LA BÂTISSE (NI DANS LE PORTIQUE EXTÉRIEUR). VOUS DEVEZ FUMER SUR LE STATIONNEMENT.</b> Le club ne pourra être tenu responsable de toute amende reçue par un exposant, son accompagnateur ou son employé(e) pris(e) à fumer, et celle-ci sera entièrement au frais de l'exposant.</p> <p>Il est strictement interdit d'utiliser les biens loués de la salle pour clouer ou épingler quoi que ce soit sur les tables, chaises, murs ou autre matériel.</p> <p>Si un emplacement ayant fait l'objet d'un contrat de la part d'un exposant est abandonné ou si l'exposant n'occupe pas l'emplacement loué, le club a le droit de percevoir le montant total de la location; mais si le club réussit à relouer l'emplacement, l'exposant sera libéré de cette obligation. Le c.a.</p> <p align="right"><a href="http://www.lesgrandscollectionneursduquebec.com">www.lesgrandscollectionneursduquebec.com</a></p>
<b>ADRESSE :</b>			
<b>VILLE :</b>	<b>CODE POSTAL :</b>		
<b>TÉLÉPHONE :</b>	<b>CELLULAIRE :</b>		
<b>COURRIEL :</b>			
<b>MODE DE PAIEMENT :</b> Votre chèque doit accompagner le formulaire et payable à : <b>Les Grands Collectionneurs du Québec inc.</b> <b>C.P. 70021, Québec Qc G2J 0A1</b> Poster à : Ou utiliser Interac (banque ou caisse) Destinataire : <b>CGCQ</b> Adresse : <a href="mailto:interac.cgcq@gmail.com">interac.cgcq@gmail.com</a> Et envoi formulaire : <a href="mailto:adm1@lesgrandscollectionneursduquebec.com">adm1@lesgrandscollectionneursduquebec.com</a>			
<b>RÉPONSE À LA QUESTION INTERAC :</b>			
<b>COÛT :</b> Table de 72 " x 30 " (1 en avant et 1 en arrière)			
<b>ENCERCLEZ VOTRE CHOIX :</b>			
<b>1 TABLE :</b> 45 \$	<div style="border: 1px solid red; padding: 5px;">           Demande particulière :            Dites-le nous!      </div>		
<b>2 TABLES :</b> 90 \$			
<b>3 TABLES :</b> 135 \$			
<b>1 EMPLACEMENT 10 x 10 :</b> 85 \$			
<b>1 EMPLACEMENT 10 x 15 :</b> 130 \$			
<b>SIGNATURE :</b>	<b>DATE :</b>		